



Date : 01.01.2023

Demande d'attribution d'un numéro individuel

Conformément à l'art. 4 et l'art. 24c de l'ordonnance du 6 octobre 1997 sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT; RS 784.104), le requérant dépose une demande d'attribution d'un numéro individuel au moyen du présent formulaire dûment rempli et conforme à la vérité.

Le présent formulaire de demande d'attribution ne concerne qu'un **seul** numéro individuel. Pour une demande concernant **plusieurs** numéros individuels, veuillez utiliser la "liste des numéros individuels", téléchargeable sous: www.ofcom.admin.ch → Télécommunication → Numérotation & téléphonie → Numéros individuels. Ce document peut aussi être commandé auprès de l'OFCOM par téléphone (+41 58 460 56 40).

Selon l'art. 9, al. 1, ORAT, l'OFCOM rend publics les noms et adresses des titulaires de numéros individuels. Ces informations sont publiées sur le site internet www.uvek.egov.swiss. Cette disposition concerne tous les titulaires de numéros individuels des catégories 0800, 084x et 090x.

En vertu de l'art. 37 de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur les services de télécommunication (OST; RS 784.101.1), **les titulaires de numéros 090x** doivent avoir un **siège** ou un **établissement en Suisse**.

Le requérant s'annonce en tant que (cocher s.v.p.)

☐ Personne physique

☐ Personne morale (société anonyme, société en nom collectif, société en commandite par actions, société en commandite, société à responsabilité limitée, société coopérative, association, fondation)

Langue de correspondance

☐ français ☐ allemand ☐ italien

Adresse du titulaire

☐ Monsieur ☐ Madame (pour une personne physique uniquement)

Nom (personne physique / personne morale)

Prénom (personne physique)

Adresse complète (pas de case postale)

NPA, lieu, pays

Téléphone (de la personne physique)
(privé / professionnel / portable)

Site internet (facultatif)

WWW.

S'il s'agit d'une association ou d'une fondation

Veuillez indiquer également ci-dessous l'adresse privée de la présidente/du président de l'association ou de la fondation (ces données ne sont pas rendues publiques).

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom et prénom

Adresse complète (pas de case postale)

NPA, lieu, pays

Adresse de correspondance

Pour les numéros 0800 et 084x, les requérants établis à l'étranger doivent indiquer une adresse de correspondance en Suisse conformément à l'art. 4, al. 4, ORAT.

Nom (personne physique / personne morale)

Prénom (personne physique)

Autre mention (division, personne de contact)

Adresse complète

NPA, lieu, pays

Personne de contact (de la personne morale)

Nom et prénom

Téléphone

Fax (facultatif)

Courriel (facultatif)

Adresse de facturation

Langue

☐ français ☐ allemand ☐ italien ☐ anglais

Nom (personne physique / personne morale)

Prénom (personne physique)

Autre mention (division, personne de contact)

Adresse complète

NPA, lieu, pays

Catégories

Informations sur les différentes catégories dans la "Notice d'information concernant l'attribution de numéros individuels", disponible sous: www.ofcom.admin.ch → Télécommunication → Numérotation & téléphonie → Numéros individuels.

☐ Demande de plusieurs numéros selon la liste ci-jointe

Inscrivez dans la catégorie souhaitée un chiffre dans chacune des six cases. Vous pouvez rechercher les numéros individuels encore libres sur le site www.uvek.egov.swiss. Si vous ne souhaitez pas obtenir un numéro particulier, inscrivez un "x" dans les cases de la catégorie choisie. Le numéro sera attribué de manière aléatoire.

Numéro gratuit

0800						
------	--	--	--	--	--	--

Numéro à coûts partagés

0840						
0842						
0844						
0848						

Numéro de service à coûts majorés

- affaires, marketing
(ex.: hotline, conseils, service d'informations, service clientèle)

0900						
------	--	--	--	--	--	--

- divertissements, jeux, concours téléphoniques
(ex: conseils de vie, horoscopes, voyance, sondages)

0901						
------	--	--	--	--	--	--

- divertissements pour adultes
(ex: rencontres ou discussions en direct à caractère érotique)

0906						
------	--	--	--	--	--	--

Utilisation alphanumérique (facultatif)

p. ex.: 0800 CACTUS

(voir aussi les explications concernant la désignation alphanumérique dans la "Notice d'information concernant l'attribution de numéros individuels")

indicatif	désignation alphanumérique					

Vérifiez le choix de la catégorie (indicatif) avec votre fournisseur de services de télécommunication.

Emoluments¹

L'attribution d'un numéro individuel donne lieu à la facturation d'un **émolument** de **90 francs**.

A partir de l'année suivant l'attribution, des émoluments annuels de **42 francs** (par titulaire de numéro et adresse de facturation) et de **12 francs** (par numéro individuel) sont facturés.

Lieu, date

Signature² (et timbre pour une personne morale)

Nom en majuscules:

Par sa signature, le requérant confirme avoir pris connaissance des prescriptions juridiques et s'engage à les respecter. Il a notamment vérifié avec son fournisseur de services de télécommunication que le numéro demandé correspond bien à la catégorie de service (indicatif) qu'il souhaite offrir. Le numéro attribué ne permet pas de fournir des services correspondant à une autre catégorie de numéros.

¹ Voir art. 45, al. 2 et art. 46, al. 2 de l'ordonnance du 18 novembre 2020 sur les redevances et émoluments dans le domaine des télécommunications (OREDTE; RS 784.106).

² Pour une personne morale: le signataire doit posséder un droit de signature en vertu de l'extrait du registre du commerce. Si cela n'est pas le cas, une **procuration** doit être jointe.

Documents à joindre en annexe

(pour les requérants qui ne sont pas encore enregistrés)

Personne physique	Attestation de domicile actuelle ainsi que la copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport national valable.
Personne morale en Suisse (société anonyme, société en nom collectif, société en commandite par actions, société en commandite, société à responsabilité limitée, société coopérative, association, fondation)	Copie de l'extrait du registre du commerce et une procuration si la personne n'est pas autorisée à signer. copie certifiée des statuts de l'association ou de l'acte de fondation pour les associations ou fondations sans inscription auprès du registre du commerce.
Personne morale à l'étranger (société anonyme, société en nom collectif, société en commandite par actions, société en commandite, société à responsabilité limitée, société coopérative, association, fondation)	Extrait certifié conforme du registre du commerce étranger ou, s'il n'existe aucune institution correspondant au registre du commerce, un document officiel qui atteste l'existence juridique de la personne morale conformément au droit étranger applicable. Procuration si la personne n'est pas autorisée à signer.